

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

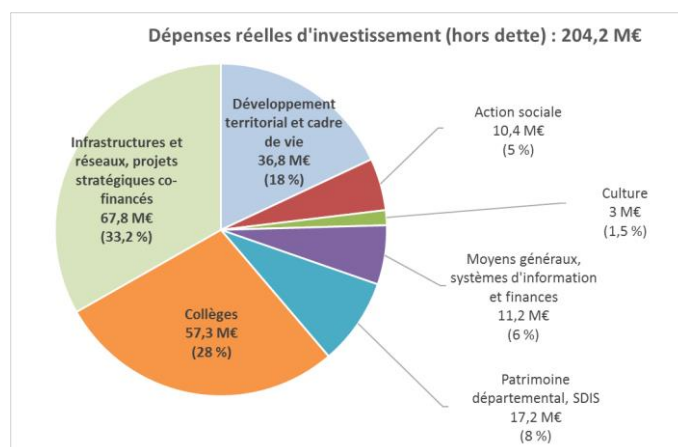
	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	2 571,4 M€	2 778,9 M€
Investissement	368,2 M€	255,9 M€
Total	2 939,7 M€	3 034,9 M€
Total (hors résultats antérieurs reportés et gestion active de la dette)	2 919,7 M€	2 923,8 M€

I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2018 à 2 919,7 M€. Elles sont en diminution de 1,2 % par rapport à 2017. A périmètre équivalent (CA 2017 retraité de 61,1 M€ de dépenses transports transférées à la Région), elles varient de +0,9 %.

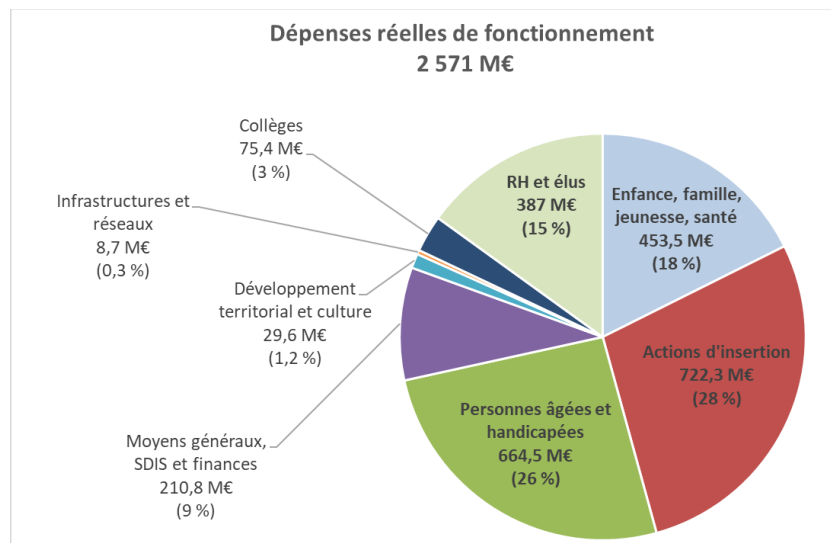
Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (348,2 M€)**, dont 204,2 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette :
 - o Construction, réhabilitation et entretien des collèges : 57,3 M€ ;
 - o Infrastructures, réseaux et projets stratégiques co-financés : 67,8 M€ ;
 - o Remboursement du capital de la dette : 144 M€.



- **Section de fonctionnement (2 571,4 M€) :**
 - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 988,4 M€, soit 38,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 667,4 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

- 212,9 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- 108,2 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Versement des intérêts de la dette : 19,7 M€ ;
- Masse salariale (hors assistants familiaux) : 375,6 M€.



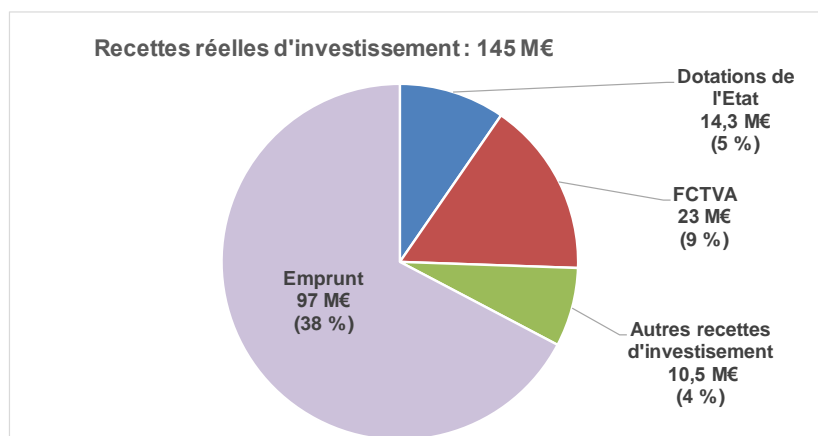
II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2018 à 2 923,8 M€. Elles sont en diminution de 1,3 % par rapport à 2017. A périmètre équivalent (CA 2017 retraité de 61,1 M€ de dépenses transports transférées à la Région), elles varient de +0,7 %.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

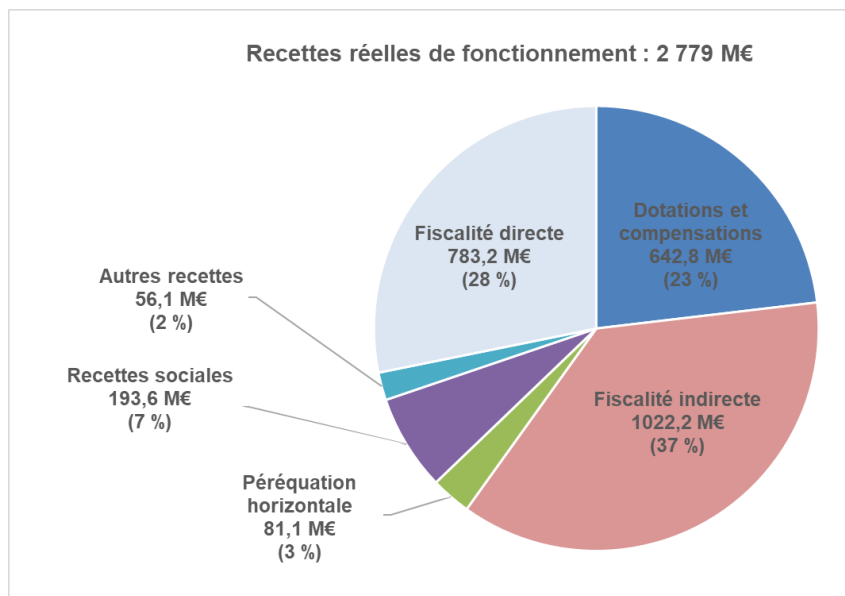
- **Section d'investissement (144,8 M€) :**

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 23 M€ ;
- Dotations de l'Etat : 14,4 M€ ;
- Emprunt : 97 M€.



- **Section de fonctionnement (2 778,9 M€) :**

- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 144,5 M€ ;
- Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 335,6 M€ ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 453,8 M€ ;
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 523,8 M€ ;
- Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 354 M€ ;
- Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 297 M€.



III – L'endettement

En 2018, le Département a poursuivi sa stratégie de maîtrise de l'endettement grâce à la restauration de son épargne. L'encours de dette par habitant au 1^{er} janvier 2019 est de 475,33 €.

